

Saint-Genis-Laval

Soutenez les projets de la Ville en devenant Mécène



Réhabilitation de deux murs d'escalade

- 📅 Travaux prévus à l'été 2023
- 📍 Gymnases d'Aubarède et Giono
- 🔧 Équipements sportifs
- 🎯 Tous les établissements scolaires, centres de loisirs et associations



La ville dispose de deux murs d'escalade destinés aux loisirs et à la pratique scolaire. Débutés en 2019, les travaux de réhabilitation des deux murs se poursuivent en 2023, avec le concours financier de la Région AURA.

Fête des Lumières

- 📅 Le soir du 8 décembre 2023
- 📍 Centre-ville historique
- 🔧 Œuvres de lumières et mapping
- 🎯 Tout public, familial

Avec plus de 3 000 spectateurs, cet événement prend vie autour d'œuvres de lumières variées et étonnantes. Mêlant artistique et convivialité, cette manifestation voit le jour grâce à la forte implication des associations et des habitants dans la programmation.

Les Météores

- 📅 Du 27 juin au 25 juillet 2023, tous les mardis soirs
- 📍 En plein air, dans différents lieux de la ville
- 🔧 Spectacles de cirque et arts de la rue gratuits
- 🎯 Tout public, à vivre en famille



Les Météores prolongent la saison culturelle du théâtre La Mouche en été, en direction des publics qui ne partent pas en vacances. Des spectacles de compagnies professionnelles, de renommée nationale ou internationale, et des espaces de convivialité rythment le programme de chaque soirée.

Aménagement de la rue de la Liberté

- 📅 Réalisation été 2023
- 📍 Centre-ville historique
- 🔧 Transformation de l'espace public
- 🎯 Habitants et familles

Le projet s'inscrit dans une démarche de végétalisation de l'espace public et d'appropriation de la rue par les Saint-Genois. Des arbres seront plantés et une fresque au sol sera dessinée afin de créer un espace de jeux pour les enfants.



Être Mécène des projets de la Ville permet de :

- Contribuer au dynamisme et au rayonnement de la commune
- Proposer des événements artistiques, culturels et festifs, accessibles à tous
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants par des projets de réhabilitation d'équipements urbains ou sportifs



Devenir Mécène de la ville, c'est :

Nouer des relations privilégiées avec la ville et les acteurs du territoire

- Intégrer un réseau de partenaires impliqués et passionnés
- Créer du lien avec ces acteurs

Associer votre image à un projet artistique, un événement culturel, des travaux d'aménagement

- Contribuer au développement culturel et social
- Partager des valeurs communes : soutien à la création et à la diffusion artistique
- Exprimer votre engagement sociétal
- Renforcer votre image et votre culture d'entreprise auprès de vos salariés et de vos collaborateurs



Mécénat : une défiscalisation avantageuse

Le mécénat permet aux entreprises de déduire de leurs impôts une partie des sommes versées aux organisations déclarées d'intérêt général.

> **Réduction d'impôts de 60%**. La déduction de l'impôt (sur les revenus ou sur les sociétés) est de 60% des sommes versées, dans la limite de 20 000€ ou de 0,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Pour exemple, pour un don de 5 000€, le coût pour le mécène après déduction fiscale est de 2 000€.

> **Toutes les entreprises**, qu'elles soient assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, peuvent donner à des organismes à but non lucratif.

Contact :

Service Dynamiques économiques, artisanales et commerciales

Clémentine Huot-Marchand

04 78 86 82 18 - chuot-marchand@saintgenislaval.fr